

Choisir, élaborer  
et développer un projet

# Education pour la santé en milieu scolaire

Septembre 2014

académie  
Nantes

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



ars  
Agence Régionale de Santé  
Pays de la Loire





Ce guide « Education pour la santé en milieu scolaire en Pays de la Loire » s'inscrit dans le cadre du contrat de partenariat signé le 29 mai 2012 entre l'Agence Régionale de Santé et le Rectorat de Nantes.

Rédigé à partir du guide de l'Institut National de Prévention et de Promotion de la Santé (INPES), il a pour objectif d'accompagner les équipes éducatives et les intervenants désireux d'entreprendre des actions d'éducation pour la santé en milieu scolaire.

Il formule des principes d'intervention, dont le respect pourra faire l'objet d'une charte d'engagement entre l'école ou l'établissement scolaire et la structure intervenante.

Nous espérons que ce guide facilitera le développement de ces actions en direction des jeunes ligériens .

**Marie-Sophie DESAULLE**  
Directrice Générale  
ARS Pays de la Loire

**William MAROIS**  
Recteur de l'Académie  
de Nantes

## Sommaire

■ L'éducation pour la santé en milieu scolaire .....	5
■ L'analyse de la situation et la définition des priorités .....	6
■ Les objectifs .....	7
■ Le partenariat .....	8
■ L'évaluation .....	9
■ L'animation d'un groupe d'élèves .....	9
■ Les outils d'intervention .....	11
■ La communication et la valorisation du projet .....	12
■ Annexes .....	13
1) Modèle de charte d'engagement .....	14
2) Grille régionale indicative pour l'évaluation des actions ...	16
3) Des sites pour vous accompagner .....	17

## L'éducation pour la santé en milieu scolaire

« La définition, l'impulsion et la conduite d'une politique éducative structurée constituent une des missions confiées au système scolaire, qui doit impliquer l'ensemble des personnels aux différents niveaux de responsabilité et en premier lieu dans l'école ou l'établissement scolaire. Elle contribue aux côtés des familles à la construction de l'élève, en tant que personne et citoyen, dans un double objectif du respect de soi et des autres. Dans ce cadre, la politique éducative de santé constitue un facteur essentiel de bien-être des élèves, de réussite scolaire et d'équité.\* » En outre, l'éducation pour la santé participe à l'acquisition progressive de savoirs et de compétences qui permettront aux élèves de faire des choix éclairés et responsables en matière de santé.

Pour favoriser la mise en œuvre d'un projet d'éducation pour la santé dans une école ou un établissement scolaire, il est souhaitable de :

- ▶ l'articuler avec la politique de santé publique et les programmes de l'éducation nationale,
- ▶ le mettre en œuvre selon une démarche de projet qui lui garantisse toutes les chances d'aller jusqu'à son terme avec succès.

Les principes généraux de cette démarche de projet sont explicités ci-après.

---

\* Circulaire n°2011-216 du 2 décembre 2011 « politique éducative de santé dans les territoires académiques »

## L'analyse de la situation et la définition des priorités

Pour identifier la(les) questions à traiter, les critères suivants peuvent être posés : le problème doit être **identifié** (en terme de morbidité ou de souffrance), **fréquent** (affectant de nombreux élèves ou en augmentation significative) et avoir un **impact sur la communauté scolaire**.

Une préoccupation fondée sur les constats d'un enseignant, d'un conseiller principal d'éducation, d'une infirmière, d'une association de parents d'élèves... ne suffit pas à fédérer une école ou un établissement autour d'un projet. Elle peut néanmoins servir de point de départ à une analyse plus fine de la situation. Cette **phase de recueil d'informations** sur une thématique donnée pourra prendre en compte :

- ▶ l'histoire de l'école ou de l'établissement,
- ▶ les contraintes liées à l'environnement scolaire et socioculturel,
- ▶ les informations recueillies lors de réunions de groupes (d'élèves, de parents, d'enseignants...),
- ▶ le cadre réglementaire (bulletins officiels, code de l'éducation),
- ▶ le projet d'école ou d'établissement, le règlement intérieur,
- ▶ le nombre de passages à l'infirmerie,
- ▶ les enquêtes épidémiologiques de santé pour la région ou le département...

L'analyse des informations ainsi collectées permet **d'objectiver la situation et d'identifier les besoins. Associer élèves et parents** à cette phase de recueil d'informations permet, par ailleurs, de favoriser une plus grande implication de leur part dans la suite du projet.

Il convient ensuite de **hiérarchiser les besoins méritant d'être pris en compte afin de dégager des priorités d'actions**. Le choix de ces priorités doit également tenir compte des conditions de mise en œuvre et du degré de mobilisation de l'école ou de l'établissement sur ce thème. L'existence de possibilités d'intervention, en particulier en matière de prévention (actions déjà reconnues comme efficaces, supports et documents de référence déjà existants) est aussi un critère important pour étudier la faisabilité du projet.

## Les objectifs

Un objectif doit être la formulation du but à atteindre. Il existe plusieurs niveaux d'objectifs :

- ▶ l'objectif général qui porte sur le projet dans son ensemble (ex. : augmenter la consommation de fruits et légumes)
- ▶ les objectifs opérationnels, plus concrets, qui permettent d'atteindre l'objectif général et annoncent les actions à réaliser. **Ils doivent être mesurables et prendre en compte la réalité de la vie des élèves.** Ils concernent le plus souvent l'acquisition de connaissances ou de compétences, la modification de représentations ou de comportements. La formulation la plus classique pour écrire un objectif opérationnel est la suivante : « à l'issue de telle action, les élèves seront capables de (maîtriser telle compétence ou connaissance) ». Au terme de l'action, lors de la phase finale de l'évaluation, il doit être possible de dire dans quelle mesure ces objectifs opérationnels ont été réalisés.

**Les objectifs du projet ainsi que ses modalités doivent être adaptés aux âges et aux spécificités du public.**

**Par ailleurs, une inscription des projets d'éducation pour la santé dans la durée est à rechercher au sein de l'école ou de l'établissement.**

## Le partenariat

La plupart des projets pourront être mis en œuvre en mobilisant les ressources internes à l'école ou l'établissement. Si ce n'est pas possible, il conviendra de rechercher une ressource auprès de collectivités ou d'organismes (fondations...) ou de faire appel à des structures financées directement pour ce type d'intervention (par l'Agence Régionale de Santé par exemple).

Chaque partenaire contribue au projet par sa compétence particulière : méthodologique, financière, technique, stratégique... Le travail en partenariat nécessite un temps d'échanges et de réflexions sur le partage d'un objectif commun, puis une mutualisation des compétences et des méthodes de travail.

**Il importe qu'il y ait une concordance entre la compétence de l'intervenant et le projet proposé.** Celle-ci touche non seulement à la thématique abordée, mais aussi à la formation et à la qualification de l'intervenant.

Recourir à des intervenants formés, issus d'associations ayant reçu l'agrément national ou académique est une garantie supplémentaire de qualité des interventions. Toutefois, un directeur d'école ou un chef d'établissement peut faire intervenir un partenaire dont la structure ne serait pas agréée, s'il estime qu'il s'agit d'un projet spécifique ne justifiant pas un agrément dans la durée. Il doit dans ce cas consulter son conseil d'école ou d'administration et en informer l'Inspecteur de l'éducation nationale et le directeur des services académiques\*. Il peut également se rapprocher des conseillers techniques de santé ou sociaux auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale ou du recteur.

**Quoi qu'il en soit, il faut éviter de déployer un projet « clé en main » proposé par une structure, qui n'impliquerait ni étude de besoin, ni participation de l'ensemble de la communauté éducative.**

**Toute intervention auprès des élèves doit obligatoirement se dérouler en présence d'un personnel de l'école ou de l'établissement.**

Afin de garantir le bon déroulement d'une action d'éducation pour la santé lorsqu'une école ou un établissement scolaire fait appel à une structure extérieure, il est proposé **que ces deux parties signent une charte d'engagement garantissant le respect des principes énoncés dans ce guide (cf. annexe 1 : modèle de charte).**

\* dans le 1er degré se référer aux modalités départementales de validation

## L'évaluation

La démarche d'évaluation commence au moment de l'élaboration du projet. Dès la définition des objectifs, il importe de définir ce que l'on veut évaluer et les critères à retenir.

L'évaluation est indispensable car elle permet de :

- ▶ mesurer le degré de réalisation des objectifs opérationnels,
- ▶ suivre l'action pour l'améliorer,
- ▶ analyser, exploiter et valoriser le projet,
- ▶ légitimer l'action,
- ▶ justifier l'utilisation des crédits et/ou obtenir des financements,
- ▶ déterminer si les moyens ont été utilisés de façon adéquate (moyens humains, matériels, logistiques, financiers...).

L'évaluation peut porter sur le processus ou sur les résultats :

- ▶ **l'évaluation du processus** se concentre sur la mise en œuvre des mesures et sur le déroulement du projet (organisation de l'équipe, forme des interventions, calendrier...),
- ▶ **l'évaluation des résultats** rend compte de l'atteinte des objectifs fixés au départ, en y intégrant les résultats non attendus (cf. annexe 2 : grille indicative régionale d'évaluation des actions).

## L'animation d'un groupe d'élèves

Certains projets peuvent comporter des activités de groupe dont l'animation répond à des conditions spécifiques si on souhaite s'inscrire dans une démarche d'éducation pour la santé. Il ne s'agit pas tant de transmettre des informations que de comprendre et d'identifier les représentations sous-jacentes à un comportement qui influence la santé.

**Il convient de favoriser ces expressions en mettant en place un cadre « facilitant ».** Les règles ci-dessous peuvent ainsi être posées :

- ▶ Chacun des participants exprime clairement son adhésion aux règles de fonctionnement du groupe.
- ▶ Les échanges prennent appui sur l'expression des représentations individuelles sur un sujet proposé.
- ▶ L'intervenant s'abstrait de sa situation individuelle et de son expérience personnelle ; il n'a pas à se présenter comme un « modèle » pour les jeunes.
- ▶ Chacun veille à présenter ses idées dans un temps court, pour permettre à tous de prendre la parole.
- ▶ Ce qui est dit lors des échanges ne doit pas sortir du groupe.
- ▶ Les moments d'échanges entre les jeunes ne sont ni notés, ni critiqués.
- ▶ Chacun a le droit de prendre la parole et inversement, chacun peut garder le silence.
- ▶ Chacun doit respecter la parole de l'autre ; on ne se coupe pas la parole, on ne commente pas ce que l'on entend avant que celui qui s'exprime ait terminé.
- ▶ L'aménagement de la salle doit pouvoir favoriser l'expression.
- ▶ Les horaires de début et de fin de groupe doivent être fixés à l'avance.

**Les associations doivent s'engager à intervenir en toute conscience de la particulière malléabilité de son public et veiller à aborder les problématiques concernées en exposant les faits et les données consensuelles sans aucune volonté de prosélytisme. Elles doivent respecter le principe de neutralité qui s'impose dans l'enseignement public et s'abstenir de porter atteinte aux convictions religieuses et philosophiques, tant des élèves que de leurs parents ou des enseignants.**

**Dans tous les cas, il est indispensable que les animations se déroulent en présence et sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative qui assurera la continuité, l'accompagnement et le suivi des actions.**

**Par ailleurs, ce cadre n'est pas approprié pour répondre aux situations individuelles des élèves. Si une situation individuelle particulièrement délicate émerge, l'animateur peut proposer d'en discuter en fin de session et l'orienter vers une personne ressource.**

## Les outils d'intervention

Ces outils peuvent donner des pistes de réflexion en proposant un objectif, une méthode et des activités qui peuvent s'étaler sur plusieurs séances autour d'un thème de santé. De nombreux outils sont à disposition dans les pôles départementaux de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé des Pays de la Loire ([www.irepspdl.org](http://www.irepspdl.org)) et dans les ateliers CANOPÉ (ex CDDP) ([www.crdp-nantes.fr](http://www.crdp-nantes.fr)).



## La communication et la valorisation du projet

L'information des participants et partenaires contribue à légitimer l'action et aide à mobiliser autour du projet.

Qui doit être informé ?

- ▶ les élèves, les parents et les autres professionnels de l'école et de l'établissement,
- ▶ l'Inspecteur de circonscription, la Direction des Services Académiques, le Rectorat,
- ▶ les autres partenaires, éventuellement les médias.

Trois moments sont favorables à la communication :

- ▶ lors de l'élaboration : **la présentation du projet au conseil d'école ou au conseil d'administration, dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), l'inscrit dans la vie de l'établissement,**
- ▶ pendant l'action : communication en direction de l'équipe éducative,
- ▶ après l'action : diffusion des résultats de l'évaluation.

Quelques pistes pour communiquer :

- ▶ des affiches dans les endroits stratégiques de l'école ou de l'établissement scolaire (panneaux d'affichage, salles des professeurs, panneaux de liaison avec les parents...),
- ▶ le carnet de liaison ou un bulletin d'information pour communiquer à destination des parents,
- ▶ un article sur le projet dans le journal de l'école ou de l'établissement,
- ▶ le site Internet de l'école ou de l'établissement,
- ▶ la publication d'articles/reportages sur le projet dans des revues spécialisées (*La Santé de l'Homme*, les publications internes de l'Education Nationale...), dans la presse ou la télévision locales,
- ▶ la diffusion du rapport d'évaluation et/ou de sa synthèse à la DSDEN, au Rectorat et aux différents partenaires impliqués dans le projet (organismes financeurs, autres établissements...),
- ▶ la publication lors de colloques ou de congrès,
- ▶ la communication des résultats aux élèves de l'établissement lors d'une réunion d'information
- ▶ l'utilisation des courriers électroniques, etc.

# ANNEXES

- 1) **Modèle de charte d'engagement**
- 2) **Grille régionale indicative pour l'évaluation des actions**
- 3) **Des sites pour vous accompagner**

## Annexe 1 Modèle de charte d'engagement

### Charte d'engagement en éducation pour la santé en milieu scolaire en Pays de la Loire

M (*représentant légal de la structure intervenant dans l'école ou l'établissement*).....

Qualité.....

Structure .....

ET

M (*représentant légal de l'école ou de l'établissement scolaire*) .....

Qualité.....

Etablissement.....

► **S'engagent à mettre en œuvre le projet « ..... » sur la base des principes énoncés dans le guide régional « Education pour la santé en milieu scolaire en Pays de la Loire » en termes de :**

- Recueil des besoins
- Implication de l'ensemble de la communauté éducative
- Détermination d'objectifs mesurables et réalistes
- Adaptation du projet aux âges et aux spécificités du public
- Qualification des intervenants
- Principes d'animation
- Construction et suivi de l'évaluation
- Communication envers les instances de l'établissement

► **Désignent les personnes ci-après pour assurer la coordination du projet :**

M (*réfèrent intervenant*).....

Structure .....

Qualité.....

ET

M (réfèrent «école ou établissement») .....  
Qualité.....  
Etablissement.....

Fait à ..... le.....  
Signature des parties

Fiche action « Intitulé du projet »	
Thème	
Objectif	
Public cible	
Territoire/établissement	
Initiateur du projet	
Intervenants auprès des élèves	
Déroulement de l'action	
Coût	
Durée	
Evaluation	

## Annexe 2 - Grille régionale indicative pour l'évaluation des actions

Objet de l'évaluation	Propositions d'indicateurs	Propositions d'outils
<b>Processus</b>		
<b>Modalités de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Programme prévu/réalisé</li> <li>▶ Respect de l'échéancier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Calendrier prévisionnel</li> <li>▶ Echéancier détaillé de l'action</li> <li>▶ Cahier des charges</li> <li>▶ Fiche projet</li> </ul>
<b>Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Partenaires sollicités/impliqués</li> <li>▶ Assiduité des partenaires</li> <li>▶ Instances prévues/constituées</li> <li>▶ Durée des rencontres</li> <li>▶ Respect des engagements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Budget prévisionnel</li> <li>▶ Comptes rendus de réunions</li> <li>▶ Conventions de partenariat</li> <li>▶ Fiche projet</li> </ul>
<b>Moyens</b> (humains, matériels, financiers...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Moyens prévus/engagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Budget prévisionnel</li> <li>▶ Tableau comparatif prévu/réalisé</li> <li>▶ Fiche projet</li> </ul>
<b>Résultats</b>		
<b>Participation du public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Population ciblée/touchée</li> <li>▶ Nombre de participants (prévu/réalisé)</li> <li>▶ Modalités de participation</li> <li>▶ Taux de satisfaction</li> <li>▶ Nature du public</li> <li>▶ Dynamique du groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fiches d'inscriptions</li> <li>▶ Questionnaire de recueil d'opinion</li> <li>▶ Grille d'observation de l'action</li> </ul>
<b>Degré d'atteinte des objectifs en termes de représentations, de connaissances et de pratiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Taux de bonnes réponses</li> <li>▶ Acquisition de nouvelles connaissances</li> <li>▶ Changement des représentations</li> <li>▶ Intention de changement de comportement</li> <li>▶ Intention de changement des pratiques professionnelles</li> <li>▶ Opinion des professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Entretiens (individuels, groupes)</li> <li>▶ Questionnaires (de connaissance avant/après, recueil d'opinion)</li> <li>▶ Evaluation à chaud, à court ou à moyen terme</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b> Impact auprès du public, des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Opinion des professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recueil de documents (revue de presse...)</li> </ul>
<p>Cette action doit-elle être renouvelée ?    <input type="checkbox"/> oui    <input type="checkbox"/> non</p> <p><b>Si oui</b>, quels ont été les éléments facilitateurs ? les freins ?</p> <p><b>Si non</b>, pourquoi ?</p>		

### Annexe 3

## Des sites pour vous accompagner

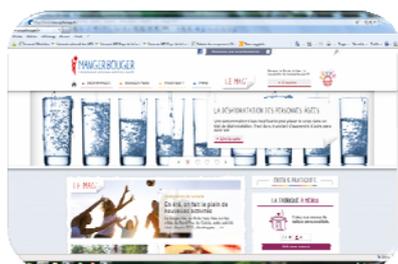


← <http://eduscol.education.fr>

Portail national des professionnels de l'éducation

[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr) →

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé



← [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)

Rubrique : Ressources pour les professionnels de l'éducation

[www.evaluation-nutrition.fr](http://www.evaluation-nutrition.fr) →

EVALIN : pour vous aider à construire l'évaluation de votre projet en nutrition





← [www.prc-pdl.org](http://www.prc-pdl.org)

Pôle régional de compétences en éducation pour la santé des Pays de la Loire qui regroupe 7 partenaires : IREPS, AIDES, Fédération Addiction, ANPAA, Mutualité Française, Observatoire Régional de la Santé et Sida Info Service

[www.reseau-canope.fr](http://www.reseau-canope.fr) →

CANOPÉ : le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques



← [www.cartablecps.org](http://www.cartablecps.org)

« Le cartable des compétences psychosociales » - IREPS Pays de la Loire

[www.oscarsante.org](http://www.oscarsante.org) →

OSCARS (observation et suivi cartographique des actions régionales de santé) : pour connaître les acteurs, les actions et les outils de prévention et de promotion de la santé des Pays de la Loire





**Agence Régionale de Santé Pays de la Loire**

CS 56233, 44262 NANTES CEDEX 2

Tél. 02 49 10 40 00

[www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr)

[ars-pdl-dpps-dpsp@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-dpps-dpsp@ars.sante.fr)

**Rectorat de l'Académie de Nantes**

4 rue de la Houssinière, BP 72616

44326 NANTES CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37

[www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr)